

Publié le 29/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 octobre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH.

Conseillers en fonction : 18

Membres présents : Mmes et Mrs Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Conseillers présents : 11

Membres absents excusés : Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7

Membre absent ayant donné procuration : M. Bernard STOEFFLER à M. Denis LEHMANN.

Délibération n° COMM20220904

Objet : Désignation d'un référent « incendie et secours »

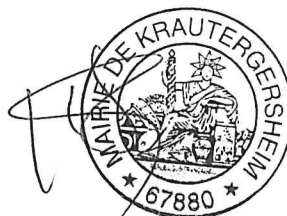
- Suite aux évolutions induites par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi « MATRAS » modifiant le champ d'application des plans communaux de sauvegarde (PCS),
- Vu le décret n° 2022-1091 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours qui complète le code de la sécurité intérieure par l'article D. 731-14,
- Vu l'arrêté du maire n° 08/2013 en date du 12 mars 2013, instaurant le plan communal de sauvegarde de la commune de Krautergersheim,

pour le mandat en cours, un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doit être désigné dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, à savoir au plus tard le 1^{er} novembre 2022.

Après exposé du rapport de présentation par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne M. Denis LEHMANN, Adjoint au Maire pour assurer les fonctions de référent « incendie et secours » au sein du conseil municipal.
- Charge M. le Maire de communiquer la délibération aux services de la préfecture et au conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS-67).

(suivent les signatures)



Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 10 octobre 2022

Le Maire, René HOELT